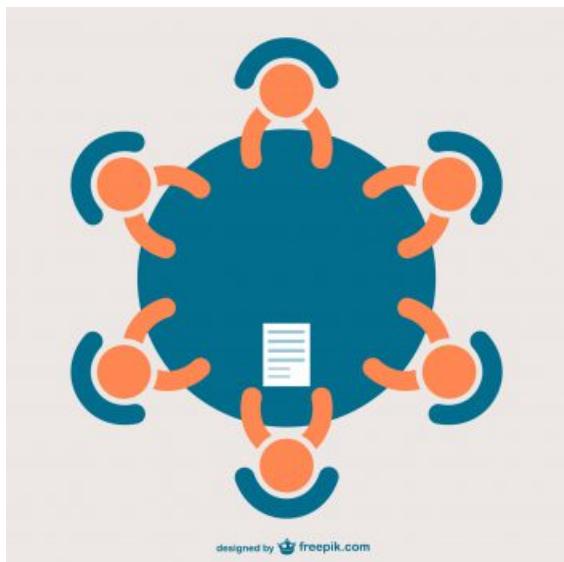


Emmanuel Macron installe le conseil présidentiel de la science



Le 7 décembre 2023, lors d'une allocution devant près de 300 scientifiques, le président de la République annonçait mettre en place un conseil présidentiel de la science. Ce conseil est composé de 12 membres et a vocation, selon les propos du président, à « mettre pleinement la science au cœur de nos décisions ».

Le chef de l'État demande ainsi que ce conseil se réunisse au moins une fois par trimestre pour l'aider à « voir les émergences qu'il nous faut commencer à penser, alerter sur les dysfonctionnements, essayer de bâtir des projets nouveaux et d'aller vers des projets de rupture indépendamment des politiques publiques ».

L'idée de disposer d'un tel conseil vient notamment des récents travaux menés par la mission Philippe Gillet qui préconisait dans son rapport (publié en juin 2023) la création d'un haut conseiller à la science afin d'assurer une représentation permanente de la science au plus haut niveau de l'État. La mission Gillet, recommandait en outre que la création de ce haut conseiller s'accompagne de la suppression du conseil stratégique de la recherche ; proposition qui n'a pas, à ce jour, été suivie par le président de la République.

On peut estimer comme très bénéfique le passage d'un seul et unique conseiller à un groupe de scientifiques porteur de la collégialité indispensable à l'analyse de l'état de l'art scientifique. En effet, il est illusoire de penser qu'une seule ou qu'un seul conseiller puisse apporter des éclairages pertinents sur l'ensemble des champs disciplinaires de la science.

Finalement, comment juger la mise en place d'un tel conseil à la science ?

Si son rôle est de faire part aux gouvernants des travaux de recherche, **de la connaissance actuelle sur tel ou tel sujet, pour orienter et consolider les politiques publiques** afin qu'elles soient plus pertinentes et qu'elles tiennent compte des enjeux contemporains, c'est

indubitablement positif.

Si au contraire, le président pense trouver dans ce conseil un moyen pour piloter la recherche dans l'espoir de conduire à des découvertes et innovations très précises, ça sera un échec. La propension du président à vouloir intervenir sur tous les domaines peut, malheureusement, laisser craindre que le second mode de fonctionnement sera peut-être prédominant.

On peut aussi craindre que ce conseil ne soit pas pleinement utilisé et rejoigne la liste des instances rapidement vidées de leur substance. Le conseil stratégique de la recherche en est une parfaite illustration : créé en 2013 sous l'autorité du premier ministre, avec un rôle assez proche du nouveau conseil présidentiel, il ne sait jamais réuni depuis qu'Emmanuel Macron est devenu président en 2017.

L'UNSA Éducation sera vigilante

afin que le conseil joue son rôle dans le bon sens en permettant à l'état de l'art scientifique de venir étayer les politiques publiques. L'UNSA Éducation s'opposera au contraire à toute tentative du chef de l'État d'exercer un pilotage solitaire des activités de recherche.

<https://www.unsa-education.com>